



Motion n° 1

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services
- Service Juridique -

Domaine de compétence :
9.1.5 – Autre domaine de Compétence

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Motion concernant l'électrification de la ligne Rang-du-Fliers / Amiens.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien en faveur du projet d'électrification de la ligne Rang-du-Fliers / Amiens.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant " Le conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local " ;

Considérant le rapport rendu par le Conseil d'orientation des infrastructures préconisant l'abandon du projet d'électrification des 83 km de la voie ferrée Rang-du-Fliers/Amiens ;

Considérant que l'abandon de ce projet mettrait à mal les démarches entreprises par les élus du territoire pour faire venir les entreprises sur les zones d'activités du Champ Gretz et Opalopolis, ainsi que les activités touristiques présentes et à venir sur la totalité de la Région, avec toutes leurs conséquences sur le bassin d'emplois concerné ;

Considérant que ce projet était acté dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et validé depuis longtemps ;

Considérant qu'aujourd'hui le TERGV en provenance de Boulogne-sur-Mer voit la ligne électrique s'interrompre à Rang-du-Fliers et nécessite le passage d'une motrice électrique à une motrice diesel pour continuer le trajet ;

Considérant que le développement durable et les problématiques d'environnement sont plus que jamais d'actualité, l'électrification de cette ligne permettra également de développer les transports en commun pour l'accès à notre territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de s'opposer fermement à l'abandon du projet d'électrification de la ligne Rang-du-Fliers / Amiens en votant la présente motion.
- de demander à Messieurs les présidents de la Région Hauts de France et de l'association FEREELEC de réaliser une action conjointe afin de faire respecter les engagements pris par l'État.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-MOTION-120218-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018